

Charte de l'arbre nos engagements

En tant qu'élus de la commune de Nouvoitou, en signant cette charte :

1 Nous nous engageons à respecter et à faire respecter les arbres existants en particulier en veillant à leur protection lors des chantiers et éventuellement à inclure dans le PLUI des règles de protection des arbres.

2 Nous nous engageons à nouer un dialogue avec les concessionnaires de réseaux (Enedis, GrDF, Service des eaux et assainissement, opérateur télécoms, fibre optique, etc.) et autres acteurs du développement urbain pour un partage de l'espace permettant de planter des arbres et de les respecter.

3 Nous nous engageons à développer le patrimoine arboré et donc à planter de jeunes arbres en diversifiant les essences. À cette fin, nous programmons la plantation de 1000 arbres minimum chaque année qui seront parfaitement intégrés au tissu de la commune.

4 Nous nous engageons à assurer un entretien et un suivi régulier du patrimoine arboré en faisant appel à des professionnels qualifiés (employés communaux ou entreprises spécialisées).

5 Nous nous engageons à communiquer sur la thématique de l'arbre avec les administrés : animations diverses, dialogue avec les riverains, identification progressive des essences (nom des arbres), et donc à valoriser le patrimoine arboré de la Commune.

Les Élus de la Commune de Nouvoitou

A collection of approximately 15 handwritten signatures in black and blue ink, arranged in a loose horizontal line across the bottom of the page. The signatures vary in style, with some being very stylized and others more legible. The text 'Les Élus de la Commune de Nouvoitou' is printed above the signatures.